

Section 1 – Identification de la fonction

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Mécanicien d'entretien	9091	Régies

Section 2 – Sommaire de la fonction

Exécuter des travaux comportant l'installation, la vérification, l'entretien, le montage, l'ajustement de précision sur de la machinerie ou de l'équipement tels que les systèmes de ventilation, de pompage ou tout autre appareil rotatif ou non.

Section 3 – Description des tâches

1. Installe, vérifie, répare, modifie, balance, aligne, étalonne les composantes des systèmes de ventilation, chauffage, refroidissement, accessoires et de la machinerie tels que portes automatiques, systèmes de levage, installation hydraulique, etc. Change, au besoin, les paliers de roulement, les coussinets, les poulies, les engrenages, les courroies, etc. Démonte les équipements, effectue des travaux de mécanique en atelier, remonte les équipements en place, en effectue la mise en marche et l'étalonnage.
2. Effectue des travaux d'usinage de pièces de métal.
3. Effectue des travaux de soudure à l'oxyacétylène et à l'électricité.
4. Ajuste et assemble des pièces et composantes.
5. Effectue des travaux de lubrification et de fraisage sur les pompes, valves, coussinets, etc.
6. Installe ou voit à l'installation des échafauds, échelles et palans.
7. Manipule et/ou transporte, règle et utilise la machinerie, les outils et les matériaux appropriés, voit à l'entretien de ceux-ci et voit à la propreté des lieux de travail.
8. Selon le cas, signale à son supérieur immédiat toute anomalie ou défectuosité et/ou prend les mesures appropriées pour y remédier.
9. Lit et interprète des plans et des schémas.
10. Prépare ses réquisitions de matériel et d'équipement à partir des différents catalogues ou brochures.
11. Transmet par écrit, lorsque nécessaire, ses observations et commentaires.
12. Effectue des travaux de serrurerie carcérale et assure la gestion de la charte des clés.

Section 1 – Identification de la fonction (suite)

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Mécanicien d'entretien	9091	Régies

Section 3 – Description des tâches (suite)

Cette description reflète les éléments généraux et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.

ÉVALUATION

FACTEURS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	TOTAL	CLASSE
	3	4	3	3	3	2	2	3	1	3	7	3	4		
	135	80	30	22	48	32	40	37	13	24	26	84	32	603	6

APPROBATION

S.E.S.I.Q., section locale 2929 du S.C.F.P.	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC	DATE
<i>Stéphan Jussé</i>	<i>[Signature]</i>	21-04-2005